adx Formation

SS4 formation sous-section 4

L'amiante, c'est l'affaire de tous...

Depuis l'arrêté du 23 février 2012, la formation amiante sous-section 4 est obligatoire pour tout professionnel susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés.

Durée :

2 jours - 14 heures

Lieu de formation :

Des formations dispensées partout en France, au proche de chez vous.

Public :

Personnel opérateur de chantier :
Tout professionnel de la maintenance et de la rénovation exposé à la poussière d'amiante au sein de leur activité professionnelle : (architectes, électriciens, diagnostiqueurs immobiliers, plombiers, chaffaugistes, couvreurs, maitres d'œuvre, techniciens en informatique...).

Objectifs :

A l'issue de la formation chaque participant doit :
- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- être capable de définir, d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- connaître les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)

Formation initiale des travailleurs à la prévention du risque amiante sous-section 4 - Opérateur de chantier

Conforme à la réglementation en vigueur définie par l'arrêté du 23 février 2012. Les formateurs sont des professionnels du diagnostic immobilier, formés SS4 encadrant avec 2 ans d'expérience.

- *Programme - Jour 1*

Introduction :

- Tour de table : Recensement des attentes

Dispositif réglementaire :

- Présentation de la réglementation des formations de prévention des risques liés à l'amiante.

L'amiante :

- Propriété
- Risques sanitaires
- Utilisations et substitution de l'amiante

Contexte réglementaire :

- Code de la santé publique
- Code du travail

FAC Facilitateur en Acquisition de Compétences

adx formation
Centre de formation agréé
CPS FAC 076

Siège administratif - 40-42 rue des martyrs - 53200 Château-Gontier
02 85 40 10 22 - oderouge@adx-groupe.com
SAS adx formation au capital de 20 000 € - RCS 842 104 663 RCS de Laval

adx Formation

SS4 formation sous-section 4

L'amiante, c'est l'affaire de tous...

Depuis l'arrêté du 23 février 2012, la formation amiante sous-section 4 est obligatoire pour tout professionnel susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés.

Prérequis :

Fournir une fiche d'aptitude médicale d'une validité de moins de 2 ans délivrée par le médecin du travail. L'aptitude au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire. Les attestations de compétences ne seront délivrées qu'après réception de ces fiches d'aptitudes.

Validation de la formation :

Evaluation théorique (QCM) et pratique des acquis, remise d'une attestation de compétence individuelle.

Financement :

La formation peut être prise en charge par votre OPCA, votre Région, par Pôle Emploi

Tarifs 2018 (hors pack):

Prix par personne HT	490€
Prix repas HT (facultatif)	14€/ jour

Réservez pour un groupe et bénéficiez de tarfis encore plus attractifs !

Fin des inscriptions : 1 semaine avant la date choisie.

Formation initiale des travailleurs à la prévention du risque amiante sous-section 4 - Opérateur de chantier

- *Programme - Jour 2*

Le risque amiante :

- Mesures de prévention
- Mesures de contournement du risque
- Mesures générales de protection
- Equipements de protection individuelle

Le suivi des travailleurs :

- Dispositif de surveillance médicale
- Exposition professionnelle

Gestion des déchets :

- Code de l'environnement de poste

- *Inscription :*

Devis signé + paiement + justificatifs(sinécessaire).
L'inscription sera validée à réception du dossier complet.

- *A envoyer :*

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation

- *Adresse :*

Parc Saint-Fiacre - 53200 Château-Gontier

- *Par Email :*

oderouge@adx-groupe.com

Formation pratique sur *plateforme pédagogique* conforme à la réglementation

Siège administratif - 40-42 rue des martyrs - 53200 Château-Gontier
02 85 40 10 22 - oderouge@adx-groupe.com
SAS adx formation au capital de 20 000 € - RCS 842 104 663 RCS de Laval